



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE**, **Syndic**, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 19 h 30 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 43 personnes présentes.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2019.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Madame Anne-Lyse SURCHAT et Monsieur Bernard DEGLISE. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2019. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme**
3. **Budget 2020**
 - 3.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 3.2 **Assainissement de l'ancienne butte de tir**
 - 3.3 **Réfection du Chemin du Pontet et du pont de la Broye**
 - 3.4 **Achat de conteneurs Molok**
 - 3.5 **Remise à ciel ouvert du cours d'eau secteur Rouvena**
 - 3.6 **Déplacement des infrastructures PAD La Planche**
 - 3.7 **Rapport de la commission financière**
 - 3.8 **Approbation**
4. **Divers**

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

Monsieur Julien COTTET commence par donner quelques explications sur la composition de cette commission.

La commission d'urbanisme doit, selon l'article 36 alinéa 2 de la LATeC, être composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Elle est actuellement composée de Messieurs Raphaël TACHE et Gérald REGANELY ainsi que de Messieurs Julien COTTET et Grégory DEGLISE pour le Conseil communal.

Monsieur Julien COTTET était membre de cette commission avant son entrée au Conseil communal en septembre de cette année. L'assemblée doit donc élire un nouveau membre pour le remplacer.

Le Conseil communal propose Monsieur David TACHE, ressortissant de la Commune.

Comme aucune autre proposition n'émane de la part de l'assemblée, Monsieur David TACHE est élu par 42 voix et 1 abstention.

3. BUDGETS 2020

3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS

Par Monsieur Julien COTTET

ECOLES - AES - PETITE ENFANCE

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - FORETS

Par Madame Sylviane EMONET

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - ENERGIE

Par Monsieur Patricio HERRERA

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CULTURE ET LOISIRS - SPORT

Par Monsieur Jérôme TACHE

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'406'210. – et des produits de Fr. 4'226'069.– d'où **un excédent de charges de Fr. 180'141.**— qui représente un dépassement de 4.5% sur 5% autorisés.

La parole est donnée à l'assemblée qui n'a aucune question relative au budget de fonctionnement.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'422'385.**— Ce montant comprend les investissements qui vous seront présentés dans quelques instants ainsi que les reports suivants :

Fr. 22'700.— pour l'étude pour l'aménagement de la route et du trottoir Chemin de la Vignetta

Fr. 265'000.— concernant le concept régional d'adduction et distribution d'eau potable

Fr. 11'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau potable

Messieurs Stéphane DORTHE et Grégory DEGLISE apportent quelques explications.

Concernant le suivi des investissements passés (digue Les Brêts, étude pour l'agrandissement du bâtiment scolaire), Messieurs Grégory DELGISE et Jérôme TACHE y apportent des explications.

La digue a dû être reportée pour des raisons financières.

Pour le bâtiment scolaire, le projet a été en partie étudié mais mis en attente au vue de la fusion du cercle scolaire. Le nombre d'élèves des 5 prochaines années et la capacité financière définiront la suite de ce dossier.

Monsieur Stéphane DORTHE donne un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2020-2026. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

3.2 Assainissement de l'ancienne butte de tir

Monsieur Jérôme TACHE présente cet objet au moyen d'une projection en commençant par situer l'endroit et donne un bref historique des installations de tir qui sont hors service depuis 2000.

Il s'agit d'un site pollué inscrit au cadastre cantonal. L'investigation technique (mesures au détecteur de métaux, prélèvements et analyses) a permis de déterminer l'extension des terrains pollués et la concentration en plomb.

Il présente ensuite le déroulement des travaux et l'estimation des coûts pour un montant total de Fr. 117'285.—. Les subventions fédérales et cantonales s'élèvent à Fr. 66'667.—. Le montant à la charge de la Commune est donc de FR. 50'619.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour la durée des travaux jusqu'à l'octroi des subventions. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Christian BERTHOUD demande si le montant compté pour les imprévus est assez important car il pourrait y avoir des surprises étant donné que ce dossier touche l'environnement.

Monsieur Jérôme TACHE lui répond que le bureau Hydrosol qui a de l'expérience dans ce domaine a prévu 10 % pour les imprévus.

3.3 Réfection du Chemin du Pontet et du pont de la Broye

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet au moyen d'une projection.

Il s'agit d'une réfection des chemins agricoles à cheval sur les Cantons de Vaud et Fribourg pour les Communes de Maraçon et Remaufens. La moitié du pont (très endommagé) sera à notre charge et 435 m de chemin fortement dégradé. La réfection permettrait de récupérer l'utilisation de ce chemin.

Le coût total du projet se monte à Fr. 317'000.— et la subvention du service de l'agriculture est de 60 % ce qui représente une réduction du coût et de l'investissement. Le coût à notre charge est donc de Fr. 126'800.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour la durée des travaux jusqu'à l'octroi des subventions. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Ralph PERROUD demande quel est l'usage quotidien des habitants de la Commune.

Monsieur Patricio HERRERA lui répond qu'il a fait ce chemin en 4 x 4 et a pu remarquer qu'il n'est pas praticable sans ou même en vélo. L'idée est de mettre à disposition de toute la Commune ce chemin et pas seulement pour desservir la ferme.

Monsieur Roland MICHEL fait remarquer que ce chemin est dans cet état parce qu'il n'a jamais été entretenu.

Monsieur Pierre GENOUD demande quel sera le revêtement ?

Monsieur Patricio HERRERA lui répond qu'il s'agit de goudron.

Monsieur Bernard DEGLISE admet que ce chemin est peu utilisé et qu'il n'a jamais bénéficié de gros investissement. La discussion est ouverte depuis des années et la réfection du pont est de toute façon à notre charge. Il pense que c'est une bonne proposition du Conseil communal.

Monsieur Christian BERTHOUD fait remarquer que l'accès actuel avec un camion pompier est impossible l'hiver par la route de Maraçon et Remaufens.

Suite à la question de Monsieur Gilles DUMOULIN, il est précisé que le pont est prévu pour un véhicule de 40 tonnes.

3.4 Achat de conteneurs Molok

Cet objet est présenté par Monsieur Patricio HERRERA.

Il prévoit le remplacement des conteneurs à roulettes par des Moloks. Il s'agit d'aménager et poser 4 nouveaux Moloks qui présentent de nombreux avantages pour les employés communaux. Le confort des habitants est également amélioré (moins d'odeurs).

Le coût total se monte à Fr. 31'000.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier FONTAINE demande où seront installés ces 4 Moloks ?

Monsieur Patricio HERRERA explique qu'il y en aura un vers la Gare pour le quartier du Cornifel car actuellement les sacs sont déposés au bord de la route. Un autre est prévu en face des immeubles du Mariollan sur la Route du Crage et deux pour le PAD La Planche en vue de la construction future de bâtiments.

Monsieur Ralph PERROUD est favorable à ce système mais il trouve qu'il manque une analyse du besoin et de la quantité ainsi que les quantités évacuées afin d'établir ensuite un plan de l'emplacement des moloks.

Monsieur Pierre GENOUD demande pourquoi à la Route Villagoise 9 il n'y en a que trois alors que les plans mis à l'enquête en prévoyaient quatre.

Monsieur Patricio HERRERA pense que selon la densité trois Moloks étaient peut-être suffisants.

Monsieur Pierre GENOUD a entendu que le bureau d'ingénieurs MGI avait mal situé la conduite d'eau potable ce que confirme Monsieur Stéphane DORTHE.

Madame Christiane TACHE demande la possibilité d'installer un système de carte à puce pour éviter que des sacs extérieurs soit mis dedans.

Monsieur Patricio HERRERA étudiera la question.

3.5 Remise à ciel ouvert du cours d'eau secteur Rouvena

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en commençant par expliquer la situation actuelle.

Le Canton suggère aux communes de remettre à ciel ouvert les ruisseaux enterrés avec l'aide de subventions. Les mesures proposées permettent d'évacuer les eaux en conformité avec la législation. Il s'agit d'une plus-value écologique avec un meilleur degré de protection face aux inondations.

Le projet comporte deux phases. La première consiste à remettre le ruisseau à ciel ouvert sur 480 m (30 seuils en enrochement, 2 ouvrages de franchissement et plantation sur une rive). La deuxième consiste à remplacer le collecteur.

Il donne ensuite le coût de l'ouvrage qui est estimé à CHF 290'000.— pour la remise à ciel ouvert du ruisseau et subventionné à 100 %. Le remplacement du collecteur se monte à CHF 50'400.— dont 32 % subventionnés. Le montant qui reste à la charge de la Commune est de CHF 31'272.— et celui à la charge du propriétaire de CHF 3'000.—.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire pour la durée des travaux jusqu'à l'octroi des subventions. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Pierre GENOUD demande qui a bouché le ruisseau.

Monsieur Grégory DEGLISE lui répond que sauf erreur ce serait le propriétaire il y a plusieurs années. Il précise que maintenant le Canton favorise la remise à ciel ouvert comme ce n'était pas le cas avant.

Monsieur Pierre GENOUD indique qu'il y a aussi le ruisseau des Crottes dans le même cas.

3.6 Déplacement des infrastructures PAD La Planche

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet en donnant les précisions suivantes.

Le déplacement des conduites doit être financé par les communes. Toutefois, si le propriétaire utilise les infrastructures (EU/EC et eau potable), une répartition des frais est proposée.

Il s'agit d'une opportunité pour la Commune de mettre à neuf tout ce secteur à moindre coût.

Le coût total TTC y compris les frais secondaires (assurances, honoraires, divers et imprévus) s'élève à CHF 620'000.-. La fourniture des pièces, des conduites, du matériel d'enrobage ainsi que l'inscription et la mise à jour des servitudes sont à la charge de la Commune soit un montant estimé à CHF 265'000.-. La pose, les travaux de génie civil et l'évacuation des anciennes conduites sont à la charge du demandeur du permis de construire soit un montant de CHF 355'000.-.

Le coût total à la charge de notre Commune est de CHF 265'000.- plus 20 % pour les imprévus soit CHF 318'000.-.

Concernant le financement, si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la Commune pourra se permettre un auto-financement. Dans le cas contraire, elle fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Bernard DEGLISE suppose que s'il y a un projet de déplacement des conduites, il doit y avoir un projet de construction. Si tel est le cas quel est le partenaire ?

Il s'agit de Projeco qui prévoit le début des travaux en automne 2020 et les conduites devraient être déplacées avant.

3.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour les investissements relatifs à l'assainissement de l'ancienne butte de tir, à la remise à ciel ouvert du cours d'eau secteur Rouvena, au déplacement des infrastructures du PAD La Planche, à la réfection du chemin du Pontet et du pont de la Broye.

Elle donne un préavis défavorable pour l'investissement relatif à l'achat de conteneurs Moloks. La Commission financière souhaiterait une réflexion et une présentation de l'analyse concernant l'évacuation des déchets de la Commune dans sa globalité.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

3.8 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

3.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

3.2 Assainissement de l'ancienne butte de tir

Investissement de Fr. 117'285.— accepté à l'unanimité.

3.3 Réfection du Chemin du Pontet et du pont de la Broye

Investissement de Fr. 317'000.— accepté par 39 voix pour et 4 voix contre.

3.4 Achat de conteneurs Molok

Investissement de Fr. 31'000.— accepté par 24 voix pour, 14 voix contre et 5 abstentions.

3.5 Remise à ciel ouvert du cours d'eau secteur Rouvena

Investissement de Fr. 340'400.— accepté par 39 voix pour et 4 voix contre.

3.6 Déplacement des infrastructures PAD La Planche

Investissement de Fr. 318'000.— accepté à l'unanimité.

Le budget d'investissement est donc accepté tel que présenté.

4. DIVERS

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD regrette que la Paroisse et la Commune n'aient pas pu se mettre ensemble lors des travaux sur la conduite entre l'église et le ruisseau pour installer des toilettes.

Monsieur Roland MICHEL demande ce qu'il en est de la réfection du tronçon de route regardée ce printemps.

Monsieur Patricio HERRERA répond qu'il va essayer de le mettre dans l'entretien mais les grilles sont prioritaires. En cas de gros travaux, cela doit passer par un investissement.

Monsieur Roland MICHEL prend l'exemples des communes alentours où la vitesse est limitée à 30 km/heure avec des modérateurs (Tatroz, Granges, Bossonnens, Attalens) et Promasens avec un radar. Une priorité de droite fait ralentir les gens.

Monsieur Jérôme TACHE précise que le radar TCS a été commandé par la Commune. Les résultats des vitesses ont montré quelques excès mais une moyenne à 40 km/heure. La Police effectue des contrôles mais on ne sait pas quand elle vient.

Monsieur Roland MICHEL demande encore si le passage pour les piétons sur la Route Villageoise depuis le Chemin du Closeau va bientôt être fait depuis le temps qu'on l'attend...

La Commune doit attendre le feu vert du Canton avant de commencer les travaux. Le dossier a pris du retard et a dû être renvoyé au Canton.

Monsieur Bernard DEGLISE félicite le Conseil communal pour son courage et son dynamisme en rapport avec les investissements proposés ce soir. Il demande si la TVA sera prochainement comptée sur les factures d'eau et où se trouve notre PAL ?

Madame Aline PICCAND lui répond que la loi sur la TVA est soumise sur les eaux claires et les eaux usées. Le retard des années antérieures sera rattrapé par une imposition forfaitaire. Les factures d'eau de la fin de l'année 2020 mentionneront la TVA.

Concernant le PAL, il est en cours de finalisation d'examen. Nous attendons son retour le mois passé mais nous n'avons toujours rien reçu du Canton.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si un marquage est prévu au bas de la Route du Levant qui débouche sur la Route Villageoise pour indiquer le cédez-le-passage. Il revient sur l'assainissement de la salle polyvalente ces prochaines années qui serait utile pour éviter d'être un frigo l'hiver et un sauna l'été. De plus, il alerte le Conseil communal sur le dépôt régulier de déchets non organiques dans une forêt communale vers la Chiva.

Le Conseil communal prend note de toutes les remarques et propositions émises par l'assemblée et l'en remercie.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début 2020.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21 h 12 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic
Stéphane DORTHE



La Secrétaire
Aurélie FONTAINE

